

# VIVENDI SE

Société Européenne

42 avenue de Friedland,

75008 - PARIS

---

**Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du Code de Commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

---

ERNST & YOUNG et Autres  
Tour First - TSA 14444  
92037 - Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 - Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

## VIVENDI SE

Société Européenne

42 avenue de Friedland

75008 - PARIS

---

### **Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du Code de Commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

---

A l'Assemblée Générale de la société VIVENDI SE,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 5° du Code de Commerce, nous avons établi la présente Attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président du Directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de Commissariat aux Comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 1 985 550 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La présente Attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts au sens de l'article L.225-115 5° du Code de Commerce.

Cette Attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris - La Défense, le 15 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Autres



Claire PAJONA

Deloitte & Associés



Thierry QUERON



Géraldine SEGOND

Pièce jointe : Attestation relative aux dépenses 2021 de mécénat et de parrainage signée par le  
Président du Directoire (1 page)

Secrétaire général du Groupe  
Membre du Directoire

## **RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES DEPENSES DE MECENAT ET DE PARRAINAGE – EXERCICE 2021**

Le montant global des sommes ouvrant droit aux déductions fiscales visées à l'article 238 bis du Code général des impôts, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élève à 1 985 550,00 euros (un million neuf cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent cinquante euros).

Paris, le 14 mars 2022

P/Le Président du Directoire  
Le Secrétaire général,  
Frédéric Crépin



## PARRAINAGE VIVENDI SE - ANNEE 2021

### Libellés

1000 Visages Productions	Institut Montaigne
Académie des Sciences Morale et Politique (Fondation pour l'Écriture)	La Chance, pour la diversité dans les médias
ALMA	La Cinéfabrique
Assoc. Fr. du Festival Inter. des Séries (AFFIS)	La Fabrique Opéra
Association Orchestre à l'École	Le Club des Juristes
Cité de la musique Philharmonie	Les Concerts de Poche
Colombbus	Les Entreprises pour la Cité
Commune de Lyon Célestins Théâtre	Les Ponts Neufs
CREA (Création Vocale et Scénique)	Lire Pour En Sortir
Ecole Cartoucherie Animation Solidaire	Odéon Théâtre de l'Europe
Elisecare	Paris Mozart Orchestra
ESJ de Lille	Prodiss
Fondation Bordeaux Université	SAMAMVP Amis Musée Art Moderne de Paris
Fondation d'Auteuil	Sauve Qui Peut- Le Court Métrage
Fondation de la 2 <sup>ème</sup> chance	Solidarité SIDA
Fondation Université Côte d'Azur	Sport dans la ville
Fondation Mines ParisTech	
Graine d'Orateur Seine Saint-Denis	
Hana San Studio	